



47.1.1-00345

EUROPEAN WATER TREATMENT
28 BOULEVARD DE BEAUBOURG
77183 CROISSY BEAUBOURG

A l'attention du représentant légal

Le 26 janvier 2024

Lettre envoyée en recommandé avec AR réf. 2C17184273694

OBJET : Votre contrat de fourniture arrive à échéance, pensez à le renouveler sans délai

Identifiant BP Groupe : 109332883

Si vous avez récemment souscrit un nouveau contrat d'énergie avec TotalEnergies, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement d'un contrat de fourniture d'**électricité** avec TotalEnergies Electricité et Gaz France (ci-après « TotalEnergies ») qui arrive à échéance le **30/04/2024**, et dont vous trouverez en Annexe 1 la liste de vos sites concernés.

Les conditions actuelles de marché ne nous permettant pas de maintenir les prix de ce contrat au-delà de son échéance, nous vous invitons à contacter rapidement **un commercial TotalEnergies par email (renouvellement-entreprises@totalenergies.com)** afin de définir une offre adaptée à vos besoins et conclure un nouveau contrat de fourniture.

Sans nouveau contrat signé au plus tard le 15/04/2024, nous serons dans l'obligation de demander au Gestionnaire de Réseau de procéder à la résiliation de vos sites fournis par TotalEnergies à l'échéance de votre contrat en vigueur.

L'opération de résiliation pouvant prendre plusieurs semaines, elle sera initiée dès le **15/04/2024** et pourra entraîner la suspension de la fourniture d'énergie des sites au plus tôt le jour suivant l'échéance de votre contrat, soit le **01/05/2024**.

Dans le cas où le Gestionnaire de Réseau n'aurait pas procédé à la résiliation de tous vos sites à l'échéance de votre contrat, nous appliquerons les prix décrits en Annexe 2 du présent courrier jusqu'à la résiliation effective de vos sites.

Si toutefois vous ne souhaitez pas conclure un nouveau contrat de fourniture avec nous, il vous appartient de nous en informer, d'organiser la résiliation effective de votre contrat et de conclure avec le fournisseur de votre choix un nouveau contrat afin que l'ensemble de vos sites soient repris par ce fournisseur à compter du **01/05/2024**.

Dans l'attente d'un prochain échange avec notre équipe commerciale, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Direction Commerciale



Annexe 2 : Prix de fourniture applicables après l'échéance de votre contrat en vigueur, entre le 01/05/2024 et jusqu'à la sortie effective par le Gestionnaire de Réseau de vos sites, en cas de non renouvellement auprès de notre équipe commerciale

En cas de maintien de vos sites dans le périmètre de TotalEnergies le **01/05/2024**, sans contrat de renouvellement signé avant le **15/04/2024**, les tarifs déterminés ci-après s'appliqueront de plein droit à compter du **01/05/2024** et cela jusqu'à la résiliation effective de vos sites par le gestionnaire de réseaux. Selon les délais de traitement inhérents au gestionnaire de réseau, cette opération pourrait intervenir dès le jour suivant l'échéance de votre contrat ou prendre plusieurs jours, voire semaines, à compter de son échéance.

La fourniture et l'acheminement sont facturés séparément :

- Prix de fourniture pour les consommations d'électricité : **200 € / MWh** (Prix Hors Taxes)
- Prix de fourniture pour les consommations de gaz : **100 € / MWh** (Prix Hors Taxes)
- Les charges liées à l'acheminement et au transport de l'énergie sont facturées selon la réglementation en vigueur. Toute évolution réglementaire conduisant à une modification de ces charges se traduira par une modification automatique du prix facturé au Client.